

**Habités par une mémoire  
Mobilisés par un projet**



Huttenheim, le 14 mars 2019

Monsieur Edouard Philippe  
Premier Ministre  
Hôtel de Matignon  
57 rue de Varenne  
75700 Paris SP 7

**Objet : participation au grand débat national**

Monsieur le Premier Ministre,

Nous avons l'honneur de vous présenter la pétition que nous avons lancée dans le cadre du grand débat national.

Elle s'intitule : **Grand débat national : Contribution de citoyennes et de citoyens d'Alsace demandant la création d'une collectivité Alsace à statut particulier**

Les signataires vous demandent Monsieur le Premier Ministre, « **d'œuvrer pour que la future institution politique alsacienne prenne la forme d'une collectivité d'Alsace à statut particulier disposant des pouvoirs et des moyens dans les matières énoncées dans le deuxième paragraphe.<sup>1</sup> »**

La pétition se trouve à l'adresse :

**[https://www.petitions24.net/appel\\_au\\_gouvernement\\_de\\_la\\_republique\\_de\\_citoyens\\_alsaciens\\_au\\_sujet\\_de\\_lavenir\\_institutionnel\\_de\\_lalsace](https://www.petitions24.net/appel_au_gouvernement_de_la_republique_de_citoyens_alsaciens_au_sujet_de_lavenir_institutionnel_de_lalsace)**

Elle a obtenu la signature de plus de 1000 personnalités représentatives du monde politique, économique et culturel alsacien, parmi lesquels notamment 9 parlementaires alsaciens.

Monsieur le Premier Ministre, nous espérons que vous prendrez ces demandes en considération et que, comptant sur votre sens profond de la démocratie, vous y répondrez favorablement.

Veillez agréer, Monsieur le Premier Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses

---

<sup>1</sup> Celle-ci devrait disposer des pouvoirs et des moyens lui permettant de définir et de gérer des politiques propres en matière de bilinguisme, de culture, d'économie, de tourisme, d'attractivité, de transports, de formation professionnelle, d'écologie, de coopération transfrontalière et de médias publics... ceci, en premier lieu, **pour valoriser des particularités dont une nation reconnaissant sa propre diversité ne peut que tirer profit.**

Pierre Klein, président de l'initiative citoyenne alsacienne (ICA)

**Pièce jointe :** le texte de la pétition comportant le texte de la pétition et une liste des premiers signataires et des grands élus signataires

**Initiative citoyenne alsacienne (ICA) 3 rue du Hohwald 67230 Huttenheim**  
[www.ica2010.fr](http://www.ica2010.fr) ; [www.pierre-klein.eu](http://www.pierre-klein.eu) ; [ica.2010@orange.fr](mailto:ica.2010@orange.fr); [klein-pierre0536@orange.fr](mailto:klein-pierre0536@orange.fr) ;  
<https://www.facebook.com/Initiative-Citoyenne-Alsacienne-601111629901639/>



## **Communiqué de l'ICA du 2 mars 2019**

« L'Alsace, presque seule, est à la fois province et région »<sup>2</sup> dicit Pierre Pflimlin. Ajoutons qu'elle n'a pas vocation à devenir un département. Cependant, au fond peu importe l'institution. L'essentiel réside dans ce que l'Alsace puisse gérer en propre, ce qui lui est propre. Hélas, il semble bien que l'on s'en éloigne de mois en mois, de reculade en reculade, passant de l'espoir d'une future collectivité à statut particulier avec des compétences pleines et entières, à la réalité d'un simple département fusionné. Il est à prévoir, tant le principe d'union dans la diversité reste à installer dans la culture politique française, que le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel, gardiens du temple du jacobinisme et de sa propension à vouloir unir les mêmes et non les différents et ce faisant à créer des clones de citoyens et de « territoires » quasiment neutres d'histoire, de culture ou d'identité propres<sup>3</sup>, y veillerons. Mais nous voulons bien nous tromper.

Pierre Klein, président de l'Initiative citoyenne alsacienne (ICA)

<https://www.facebook.com/Initiative-Citoyenne-Alsacienne-601111629901639/>

[www.ica2010.fr](http://www.ica2010.fr)

[www.pierre-klein.eu](http://www.pierre-klein.eu)

**Initiative citoyenne alsacienne (ICA) 3 rue du Hohwald 67230 Huttenheim**

---

<sup>2</sup> Pierre Pflimlin, in L'Alsace, destin et volonté, Calmann-Lévy, Paris, 1963

<sup>3</sup> Reconnaissons cependant une très parcimonieuse tolérance



## Communiqué de l'ICA du 12 mars 2019

### Parlement européen : l'Allemagne lâchera-t-elle Strasbourg ?

Le choix de Strasbourg comme capitale européenne, qui fait suite à une proposition britannique, était très symbolique d'une volonté commune de paix et d'union dans la diversité. **Parce que dans cette ville historique se sont heurtés et affrontés les nationalismes français et allemand et parce que dans cette ville se sont aussi rencontrées et fécondées la culture française et la culture allemande**, la reconstruction ne pouvait que commencer à Strasbourg.

La réconciliation franco-allemande est acquise et à ce niveau la charge symbolique de Strasbourg a, convenons-en, perdu en acuité. Mais qu'en est-il de l'autre élément fondateur ? **Strasbourg est-elle restée ce lieu de synthèse des deux grandes cultures européennes ? Strasbourg tient-elle encore lieu d'exemple ?** Autrement dit la ville est-elle une ville européenne bilingue et biculturelle comme le sont d'ailleurs les deux autres capitales européennes, Bruxelles et Luxembourg ?

Un bilinguisme et un biculturalisme français-allemand base d'un multilinguisme et d'un multiculturalisme strasbourgeois serait un atout majeur au profit de la ville dans une Europe où la langue allemande est pratiquée par plus de 100 millions de locuteurs dans plusieurs États membres de l'Union, États qui ne manqueraient pas de soutenir une ville dans laquelle ils se sentent un peu chez eux. Et si l'on avait pensé de surcroît à installer à Kehl ou dans l'Eurodistrict quelque élément, même symbolique, du Parlement européen...

Strasbourg s'est-elle installée en Europe ou n'est-ce que l'Europe qui s'est installée à Strasbourg ? La ville accomplit-elle, peut-elle accomplir son devoir historique et culturel, celui d'être **le trait d'union entre les mondes francophone et germanophone** ? Est-elle un exemple et **une référence pour les autres États membres de l'Union européenne en la matière** ? La dimension transfrontalière est-elle encore dans l'ADN de Strasbourg ? Que de renoncements et d'empêchements ! La ville ne doit plus, ne peut plus continuer à se contenter du rang de simple ville, monolingue et monoculturelle de la province française.<sup>4</sup> Il faut de l'exemplarité !

Gageons que tout cela aurait contribué et contribuerait à garder le soutien de l'Allemagne dans l'affaire du siège de Strasbourg, soutien qui est aujourd'hui remis en question par la présidente de la CDU et pas que par elle. *Es ist noch nicht zu spät !*

Pierre Klein, président

---

<sup>4</sup> D'un pays qui, à l'heure actuelle, ne pourrait plus adhérer au Conseil de l'Europe, faute de s'appliquer les principes de la démocratie culturelle qui en émanent (notamment ceux de la Charte européenne pour les langues régionales ou minoritaires, de la Convention pour la protection des minorités et de la charte de l'autonomie locale) ?

## **Communiqué du 18 mars 2019**

### **Collectivité alsacienne nouvelle et élections**

Alors que le cadre et les compétences de la nouvelle collectivité d'Alsace doivent être prochainement fixés par la loi, l'ICA se propose d'introduire dans le débat la question des élections et de leur mode.

**Dans notre esprit**, au-delà des compétences, **il s'agit aussi de donner une structure et un mode gouvernance** à la nouvelle institution. L'Alsace est par elle-même une métropole, tant tout y est proche et lié, une métropole qui resterait à instituer et qui fédérerait les pays qui la composent **sur la base du principe de subsidiarité**. Ce serait une grave erreur de persévérer dans une gestion irresponsable où les compétences se recoupent et où les coûts se démultiplient. La nécessité d'une répartition des compétences par collectivité en fonction d'un juste « qui fait quoi » et la suppression des doublons ou triplons sont devraient être évidentes. Ce serait aussi une grave erreur d'organiser une gestion centralisée de la nouvelle collectivité par le développement d'un jacobinisme régional.

Dans notre projet, l'Alsace est considérée comme **une seule Métropole constituée dans une Collectivité territoriale composée :**

- d'une assemblée territoriale d'Alsace avec un exécutif élu par elle,
- d'une dizaine de conseils de pays<sup>5</sup> de 150000 à 250000 habitants environ chacun. Ces dix pays d'Alsace pourraient ou devraient être institués pour une gestion de proximité en remplacement des deux départements et pour éviter une centralisation sur Strasbourg,
- de communes ou de regroupements communaux.

**S'agissant de l'assemblée territoriale d'Alsace ou conseil de la collectivité nouvelle**, elle devrait être composée à la fois de représentants du peuple des électeurs et de représentants des pays. Les premiers seraient élus au scrutin proportionnel de liste sur l'ensemble de l'Alsace, les seconds au scrutin uninominal par pays (on pourrait aussi imaginer qu'ils soient désignés par les conseils de pays). Les représentants des électeurs seraient au nombre de 20, dix femmes et dix hommes. Ceux des pays seraient au nombre de 20, dix femmes et dix hommes<sup>6</sup>.

Pierre Klein, président

---

<sup>5</sup> À titre d'exemple : Pays de l'Alsace du Nord, Pays de Saverne, Plaine et Plateau, Pays Bruche-Mossig-Piémont, Pays de l'Alsace Centrale, Grand Pays de Colmar, Pays Rhin-Vignoble-Grand-Ballon, Pays Thur-Doller, Pays de la région Mulhousienne, Pays de Saint-Louis et des Trois Frontières

<sup>6</sup> Nous en resterions donc à une quarantaine d'élus à la collectivité nouvelle, sachant que seraient aussi à élire des représentants au conseil de pays. Chaque conseil de pays serait composé de 10 représentants du peuple des électeurs (5 femmes et 5 hommes) et de 10 représentants des communes ou des regroupements communaux (5 femmes et 5 hommes), soit 200 élus de pays. Ces chiffres sont indicatifs. La base de réflexion est la double représentation : électeurs- territoires



20 mars 2019

## **Grand débat national : retour sur les réunions publiques de l'ICA**

Dans le cadre du grand débat national, l'ICA a tenu 11 réunions publiques sur le thème de l'organisation de l'État et des services publics et sur celui de la démocratie et de la citoyenneté : à Haguenau le 1er février 2019, à Mulhouse le 6/2, à Altkirch le 7/2, à Colmar le 8/2, à Strasbourg le 11/2, à Rosheim (d'Obernai à Molsheim) le 13/2, à Wissembourg le 18/2, à Kintzheim (Sélestat) le 20/2, à Sarre-Union le 22/2, à Saverne le 25/2 et à Strasbourg le 8/3.

**Nous pensions qu'il était important de se saisir l'occasion donnée par le gouvernement d'apporter des contributions plus spécialement alsaciennes au débat.**

**Au cours de ces réunions, nous avons invité les gens à participer au grand débat national soit :**

- en notant leurs doléances dans les cahiers tenus à cet effet dans les mairies
- en notant leurs doléances sur le site [www.granddebat.fr](http://www.granddebat.fr)
- en écrivant leurs doléances directement au Premier Ministre
- en signant deux pétitions que nous leur proposons :

a) l'une intitulée : **Grand débat national : Contribution de citoyennes et de citoyens d'Alsace demandant la création d'une collectivité Alsace à statut particulier,**

b) l'autre intitulée. **Grand débat national : Appel pour un enseignement généralisé de la langue, de la culture et de l'histoire dites régionales d'Alsace et pour leur promotion dans les médias publics régionaux**

Au cours des réunions, il est apparu **un très large consensus** autour du canevas de réponses que nous leur proposons, **voir svp la pièce jointe**, canevas qui a servi de base **au débat que nous engageons.**

Nous avons rencontré plus de 600 Alsaciennes et Alsaciens et avons pu constater une réelle culture politique proactive autour des thèmes proposés.

Nous espérons que notre contribution et celle de chacune et de chacun des participants seront entendues et connaîtrons les applications demandées.

Pierre Klein, président de l'Initiative citoyenne alsacienne (ICA)

<https://www.facebook.com/Initiative-Citoyenne-Alsacienne-601111629901639/>

[www.ica2010.fr](http://www.ica2010.fr)

[www.pierre-klein.eu](http://www.pierre-klein.eu)

## **Collectivité européenne d'Alsace : et si la cogestion Etat-Collectivité nouvelle était une des solutions**

### **Pierre Klein**

Selon toute vraisemblance, la Région Grand Est ne lâchera rien de ses prérogatives. Son président l'a maintes fois répété. Et la collectivité alsacienne nouvelle restera sous tutelle du Grand Est pour un très grand nombre de compétences, puisqu'il est dit qu'elle ne pourra le quitter. Ne revenons pas sur l'incohérence de la chose. Elle a été bien analysée.

Il en va autrement des compétences que la collectivité nouvelle pourrait ou devrait obtenir de l'État. Pour l'instant, il n'est question que du transfert à la CEA de la gestion des routes nationales non concédées et de l'A 35. Mais pourquoi s'en tenir à cela ?

L'État connaissant la demande alsacienne en matière de compétences<sup>7</sup> se devrait d'y répondre, sauf à rester rétif au changement et à la ... démocratie. Il pourrait ainsi céder à la collectivité nouvelle, un certain nombre de ses domaines d'intervention, dans un souci de gestion de proximité et de coller au plus près des réalités de terrain.

La France n'est certes pas (encore) un pays régionalisé et encore moins fédéralisé. Elle est un État unitaire décentralisé<sup>8</sup> et déconcentré<sup>9</sup>. Collectivités territoriales et Directions régionales ou départementales effectuent de simples missions confiées par l'État, sans réel pouvoir réglementaire et surtout pas législatif. Mais si comme l'annonce le gouvernement, le temps de la différenciation girondine doit venir, pourquoi ne pas anticiper et l'expérimenter en Alsace. Par la loi ou par le règlement, la collectivité nouvelle devrait alors obtenir d'autres compétences pleines et entières venant de l'État et relevant de son administration décentralisée et déconcentrée en département et en région<sup>10</sup>.

En attendant le grand jour de la régionalisation, pourquoi l'État ne **partagerait-il** pas d'ores et déjà avec la Collectivité nouvelle un certain nombre de ses prérogatives. Celle-ci serait alors impliquée dans l'élaboration des politiques, dans la prise de décision et dans leur suivi, soit au travers de structures ad hoc ou par son intégration dans les institutions publiques régionales ou départementales.

Pourraient ou devraient ce faisant être **cogérées** les politiques en matière

- d'enseignement de la langue, de la culture et de l'histoire dites régionales (bilinguisme et biculturalisme),
- de promotion des mêmes dans la société alsacienne,
- de formation professionnelle,
- de coopération transfrontalière,
- de politiques de la ville, de l'espace rural, de l'environnement
- ...,
- mais aussi des médias publics régionaux (France 3 Alsace, France Bleu Alsace, France Bleu Elsass).

---

<sup>7</sup> Cf. Sondage IFOP de février 2019 réalisé pour le CPA et l'ICA

<sup>8</sup> La décentralisation est un **processus d'aménagement de l'État unitaire qui consiste à transférer des compétences administratives de l'État vers des entités (ou des collectivités) locales distinctes de lui.**  
[www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

<sup>9</sup> La déconcentration est un **processus d'aménagement de l'État unitaire qui consiste à implanter dans des circonscriptions locales administratives des autorités administratives représentant l'État.** Ces autorités sont dépourvues de toute autonomie et de la personnalité morale. [www.vie-publique.fr](http://www.vie-publique.fr)

<sup>10</sup> Certaines étant parties dans le Grand Est devraient être rapatriées dans le cadre d'une révision de la loi NOTRe notamment

Il est clair que cette cogestion irait à l'encontre du paradigme jacobin ou centralisateur et rencontrerait maints adversaires. Mais elle apporterait tant de respiration démocratique à un mode de gouvernance d'un autre âge, qu'il faut résolument se poser la question de sa mise en œuvre. Tout plaide en sa faveur, à commencer parce qu'elle permet une meilleure communication de bas en haut et apporte du réalisme et de l'acceptance face aux critiques de l'État jugé par trop omnipotent, distant et abstrait. Comment pourrait-on refuser le principe selon lequel tous ceux qui sont concernés par une décision doivent pouvoir y prendre part.

Gageons qu'une gouvernance reposant nécessairement sur la culture du compromis et du consensus trouverait de nombreux adeptes en Alsace et satisferaient celles et ceux, pragmatiques, qui veulent avancer sur un certain nombre de dossiers alsaciens. PK



